Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

MISSION ACCOMPLIE POUR DE NOMBREUSES ORGANISATIONS ET PARKINSON QUÉBEC : LA RECONNAISSANCE DE LA MALADIE DE PARKINSON COMME MALADIE PROFESSIONNELLE.

Montréal, 30 mars 2021 – Depuis quelques années, l'impact des pesticides sur la santé humaine suscite un vif intérêt dans la population générale et chez leurs principaux utilisateurs, les agriculteurs. Depuis deux ans, Parkinson Québec travaille avec de nombreux groupes sur ce dossier sociétal majeur.

Aujourd'hui, Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Solidarité sociale, a reconnu le préjudice causé aux personnes exposées aux pesticides qui ont développé la maladie de Parkinson. Le Québec devient alors le deuxième territoire, après la France, à reconnaître officiellement la maladie de Parkinson causée par les pesticides comme maladie professionnelle.

Les pesticides, destinés à renforcer notre productivité agricole et notre sécurité alimentaire, sont un enjeu de santé publique. À cause de leur utilisation massive, nous sommes tous plus à risque de développer la maladie de Parkinson et d'autres maladies chroniques. Les preuves de l'association entre l'exposition aux pesticides et le développement de la maladie de Parkinson sont accablantes.

- Certains pesticides sont utilisés pour créer artificiellement la maladie de Parkinson chez des animaux de laboratoire afin de tester des nouveaux médicaments.
- Chez les humains, cette association a été étudiée la première fois en Montérégie dans les années 1980. À cette époque, la prévalence de la maladie et la quantité de pesticides utilisée y étaient plus importantes que partout ailleurs au Québec.
- Depuis, les études épidémiologiques conduites partout dans le monde convergent toutes vers la même conclusion : L'exposition professionnelle et résidentielle aux pesticides double au moins le risque de développer la maladie de Parkinson.

Après de nombreuses consultations auprès de la communauté scientifique, agricole et de Parkinson Québec, le ministre a reconnu le poids de la preuve et a démontré sa sensibilité par rapport aux souffrances des personnes affectées par la maladie.

Le gouvernement pourrait porter plus loin encore sa solidarité envers celles et ceux qui, parfois au détriment de leur santé, nous nourrissent et entretiennent notre terre. À l'instar de la France, il pourrait développer un fonds d'indemnisation pour l'ensemble des victimes qui n'ont pas cotisé à un régime de protection, faute d'information sur la dangerosité de ces produits.

Au nom de toute la communauté Parkinson du Québec, Parkinson Québec souhaite remercier, monsieur le ministre Jean Boulet, les députés siégeant en commission parlementaire, ainsi que l'ensemble des groupes issus de la société civile qui travaillent à la construction d'un Québec plus juste et plus sécuritaire pour nos travailleurs, et plus particulièrement, nos agriculteurs.

Parkinson Québec | *Parkinson Québec est la référence pour la communauté Parkinson et les professionnels de la santé, ainsi que le porte-parole provincial des 25 000 Québécois vivant avec la maladie de Parkinson et leurs proches. Il favorise l'auto prise en charge et représente la communauté Parkinson afin de défendre ses droits et intérêts. Il contribue également à la recherche sur la maladie de Parkinson. Rdv au parkinsonquebec.ca*

- 30 -

Pour plus d'information et demandes d'entrevues :
Gaëlle Le Duc
Conseillère Principale Communications et Marketing - Parkinson Québec
t. 514 861.4422 #234 | c. gle-duc@parkinsonquebec.ca